

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015

PRESENTS : BARBOSA-KNAPP Rosa, BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : LANOIR Frédéric (pouvoir BIANCONE Gilles)

Le secrétaire de séance est : Jean-Sébastien JURET

1. CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

DELIBERATION 2015-01

Le 1^{er} février 2013, l'embauche de l'agent d'entretien avait fait l'objet de deux contrats :

- Le premier d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 17h30
- Le deuxième d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 7h30

Les deux contrats sont supprimés à compter du 1^{er} avril 2015.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire exerçant les fonctions d'agent d'entretien d'espaces verts et du patrimoine de la commune compter du 1^{er} avril 2015 à raison de 25 heures hebdomadaires,
- les crédits sont inscrits au budget.

2. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

DELIBERATION 2015-02

M. le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de la commune, a dans sa délibération du 30 décembre 2014 demandé sa dissolution et proposé que l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Accepte que les actif et passif de l'association soient versés à la commune et de les reprendre dans ses écritures,

Décide de donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation, à la reprise de l'actif et du passif, soit un solde positif de 241,20 €.

3. DUREE AMORTISSEMENT TRAVAUX IMPASSE DE VILLECOMTE (SICECO)

DELIBERATION 2015-03

Les travaux d'extension de réseau impasse de Villecomte, réalisé en 2014, d'un montant de 2222,20 euros peuvent s'amortir sur une durée allant jusqu'à 5 ans maximum.

Le Maire propose d'amortir ces travaux d'extension sur 5 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'amortissement sur une durée de 5 ans.

4. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2015 AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNE

DELIBERATION 2015-04

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1. Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de

mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Maire,

- explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

- propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2015 des dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2015 pour des dépenses d'investissement,

DECIDE de régler les factures concernant de la section d'investissement à hauteur de 25% du BP 2015, soit

- facture NOLOT concernant les travaux de voirie impasse de Villecomte, d'un montant TTC de 4 044,60 €

et que les crédits seront inscrits au BP 2015

5. POINT COMMISSION TRAVAUX

VOIRIES

Afin de signaler "sérieusement" le carrefour devant l'école, la commission propose de marquer un passage piéton, et d'installer un panneau lumineux "priorité à droite". Le positionnement du panneau devra être en conformité avec la réglementation en vigueur.

La commission propose au conseil municipal l'installation de panneaux indicateurs.

Panneaux : Mairie, École, Salle des Fêtes à positionner Place St Jacques et sous le panneau Villecomte (côté entrée par Is sur Tille)

La commission propose au Conseil Municipal d'indiquer clairement MAIRIE et ECOLE sur le bâtiment communal.

La commission demande la pose d'un panneau indicatif "DIJON" au début de la Seulte Ruelle, et ce pour éviter que les voitures "non initiées" partant de la salle des fêtes, aillent faire demi-tour sur le site de la Maladière ou chez des riverains.

La commission demande le changement du panneau "sens interdit" situé au bas de la Seulte Ruelle.

La commission propose de signaler le muret situé place St Jacques par des petits catadioptrés.

GARAGE MAIRIE

La commission demande au conseil municipal de lui faire parvenir 3 devis pour la réfection complète du toit du garage de la Mairie.

Auparavant la commission souhaite l'envoi d'un courrier à M.CUVILLIEZ demandant la taille de ses arbres afin de limiter l'apparition des mousses sur les tuiles

ECOLE

La commission demande au conseil municipal l'installation d'une rampe ou main courante sur les 3 marches qui séparent les deux cours de récréation

EGLISE

La commission demande au conseil municipal de produire 3 devis pour l'éclairage extérieur de l'issue de secours. La commande sera installée à l'intérieur.

De même, 3 devis pour l'installation d'une rampe sur les marches extérieures situées sur l'avant de l'église.

De même, 3 devis pour le changement des "abat-son" du clocher.

CIMETIERE

Afin de solutionner le problème d'accès intérieur du cimetière, la commission demande au conseil municipal de produire 3 devis pour l'aménagement de l'entrée : bétonnage, pavage ou enherbage sur environ 40m2

MALADIERE

La commission demande l'installation d'un banc et d'une poubelle sur le site de la MALADIERE

La commission propose de retenir le choix présenté par Jean-Michel GOBEROT. Choix à soumettre au conseil municipal.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage de l'endroit des feux de la musique par Patrick NOLOT
- Suite au problème d'internet de décembre à janvier, des courriers ont été envoyés à OZONE et le Conseil Régional.
- Un arrêté a été pris, interdisant le stationnement des poids lourds dans le village de Chaignay
- Course cycliste du 22 mars 2015 : en raison des élections, aucun membre du conseil ne sera disponible pour signaler la course le dimanche 22 mars
- Modification contrat OZONE : La Mairie va changer son contrat internet Ozone par Wimax
- Compte rendu de l'assistant de prévention à l'école de Chaignay.
Il a été relevé quelques problèmes, notamment :
 - absence de cloisons entre les urinoirs des toilettes garçons pouvant entraîner un préjudice moral.
 - absence présence d'eau chaude dans les toilettes
 - absence de l'eau trop chaude dans les classes
 - absence de rambarde entre la cour inférieure et supérieure (cf commission travaux)
- Un courrier va être envoyé à la COVATI afin qu'un élagage des arbres route de Saussy soit effectué.
- Le calvaire de la ruelle de Dijon est tombé et a été endommagé, Jean-Marc Daurelle s'occupe de sa réfection.
- Une solution doit être trouvée pour faire ralentir les véhicules venant de Villecomte afin de garantir la sécurité au croisement de la rue du Chêne.

La séance est levée à 22h 12.